

## L2 choix de TD droit pénal, mais je n'aime pas que faire

Par **Poddys**, le 01/12/2015 à 16:57

Bonjour,

C'est le premier message que je poste sur le forum, j'espère ne pas me tromper de catégorie, si c'est le cas je suis désolée !

Je suis actuellement étudiante en L2 à Nantes et je vous avoue que je suis un peu désespérée...

Lors de mon inscription en licence 2, nous avons le choix entre trois TD, il fallait en prendre deux, entre Droit administratif, Droit pénal et Droit des obligations.

J'ai choisi Droit des obligations et Droit pénal, car lors de ma première année je n'avais vraiment pas aimé les cours sur les institutions administratives, tout en pensant que le droit pénal me conviendrait (grosse erreur de ma part de me fonder seulement sur cette matière de licence 1).

Cependant, je me rend compte que je n'aime vraiment pas le droit pénal et que je ne souhaite pas en faire mon métier, je n'accroche ni aux cours magistraux et encore moins lors des travaux dirigés, où le chargé ne cesse de me rabaisser... Autant vous dire que je n'en peux plus et que je me met une pression inutile car cette matière ne me plaît pas...

Seulement voilà, le coefficient est très important puisque j'ai choisi cette matière travaux dirigés ! Mon année de licence 2 débute très mal, et je cherche des personnes qui pourraient me conseiller, et me donner leurs avis !

Pensez vous qu'il est préférable que je redouble ma licence 2 et que cette fois je choisisse comme td droit administratif ? Car mes notes en droit pénal vont vraiment faire tâche... Et si je passe en L3 je ne souhaite pas continuer le droit pénal mais m'orienter vers le droit administratif, par conséquent je n'aurais aucune base ou très peu.

A savoir que je n'ai jamais redoublé durant ma scolarité, dite moi votre avis, merci à ceux qui ont pris le temps de lire en entier ! Merci d'avance !

De la part d'une étudiante paumée

Par **Dragon**, le 01/12/2015 à 20:55

Bonsoir,

on rencontre tous et chaque année des difficultés et y a toujours une ou deux matières (voire

plus) que l'on n'aime pas du tout ; mais ça n'empêche pas bon nombre d'étudiants de réussir.

Essaie de compenser en ayant les meilleures notes possibles dans les autres matières et de limiter la casse en pénal (matière qui est pourtant pas trop difficile..). De plus, tu as encore le deuxième semestre pour te rattraper et les examens n'ont pas encore eu lieu donc courage et persévère et tu auras peut être une bonne surprise à la fin de l'année!

Par **Poddys**, le **04/12/2015** à **14:12**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, le problème n'étant pas la difficulté de la matière mais le fait que cela ne m'intéresse pas et ne me plaît absolument pas. Je suis déjà entrain de baisser les bras, je ne vais plus aux TD de droit pénal tellement j'angoisse, les CM sont intéressants mais vraiment les TD je ne peux pas, je n'y arrive plus du tout.

J'ai des facilités dans mes études, j'ai validé du premier coup ma L1 avec une bonne moyenne en travaillant régulièrement et cette année j'ai des meilleures notes en droit, surtout obligation, mais le droit pénal je ne peux vraiment plus... Je compte choisir droit administratif car je pense redoubler.